



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07 / 06 / 2024

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement : F09324P0202

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement urbain (opération Anatole France) sur la commune de La Valette du Var (83).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Société Publique Locale Méditerranée

Raison sociale

SPLM

N° SIRET

5 2 3 2 3 9 3 0 9 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SPL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CHABAUD

Prénom(s)

Laurent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a) Travaux et constructions qui créent SDP ou une emprise au sol > 10 000 m ²	Le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier présentant une surface de Plancher de 15 488 m ² (>10 000m ²).
6 a) Construction de routes classées dans le domaine public	Prolongation de l'allée Julie Agniel jusqu'à l'Avenue François Fabié

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par SPLM se situe sur la commune de La-Valette-du-Var (83), au niveau de l'Avenue Anatole France.

Le programme s'implante sur les parcelles BD n°3, 8, 9 et 169, actuellement occupées par une école, une crèche, un bâtiment associatif, trois habitations (dont une maison individuelle) et une résidence autonomie pour seniors.

Le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation composé de 259 logements neufs et en réhabilitation en R+2 à R+4 sur deux niveaux de parkings en sous-sol.

Le bâtiment principal de l'école et le petit bâti annexe seront rénovés. Le bâtiment principal viendra accueillir une résidence senior tandis que le bâti annexe accueillera des bureaux en R+2 (cage H sur le plan de masse).

Les autres bâtiments seront démolis pour permettre la construction de trois nouveaux bâtiments à usage d'habitations (cages A à G sur le plan de masse).

L'enseignement de l'école sera transféré au sein de l'espace pédagogique Jean-d'Ormesson en centre-ville.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la concession Cœur de ville, la SPLM a pour mission de requalifier les espaces urbains et de créer des espaces verts à La Valette, tout en renforçant l'offre de logements nouveaux ou réhabilités. SPLM a donc la charge de mener à bien le projet Anatole-France-Les Genêts, à l'entrée ouest de la ville.

La suppression de plusieurs annexes et la rénovation de l'école Anatole permettront la création de 259 logements neufs et en réhabilitation et 391 places de stationnement, à environ 200 mètres de la Place Jaurès.

Le projet prévoit également la prolongation de l'allée Julie Agniel jusqu'à l'Avenue François Fabié.

L'enseignement de l'école sera transféré au sein de l'espace pédagogique Jean-d'Ormesson en centre-ville.

C'est donc au travers de ce positionnement urbain que l'architecture, constituée de quatre bâtiments calés sur la déclivité du terrain, respecte l'aspect patrimonial de l'école Anatole France. L'ensemble comprendra un parc arboré privatif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée d'environ 4 ans, en deux phases :

La phase 1 prévoit :

- La transformation de l'école Anatole France en logements pour seniors avec services (démolition partielle de l'école et extension);
- La démolition totale du bâtiment des associations puis la construction d'un bâtiment logements accession propriété;
- La construction d'un parking souterrain de deux niveaux, avec une entrée sur l'Avenue Anatole France;
- L'aménagement intérieur en bureau d'un petit bâtiment existant.

La phase 2 prévoit :

- La démolition totale de la résidence des Genêts et de la maison individuelle des terres rouges
- La construction de deux bâtiments logements accession propriété et social;
- La réhabilitation du bâtiment H en bureaux
- La construction d'un parking souterrain de deux niveaux, avec une entrée depuis le Chemin des terres rouges;
- Le prolongement de l'allée Julie Agniel jusqu'à l'Avenue François Fabié.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales (étudiée en Annexe 8 du présent dossier), au total 780m³ de rétention sont prévus au sein d'ouvrages enterrés. Le rejet des eaux pluviales du projet s'effectuera au sein du réseau pluvial existant à hauteur de 21L/s jusqu'à la crue centennale.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit la création de 259 logements (dont 59 déjà existants sur site), dont une majorité de logements libres, des logements locatifs sociaux et des logements dédiés aux seniors.

Le programme comprend un parc privatif arboré, quelques places visiteurs en stationnement aérien, ainsi que du stationnement en sous-sol.

L'ouverture de l'impasse Julie-Agnié permettra une connexion avec l'avenue Fabié.

Les eaux usées domestiques seront raccordées au réseau communal.

La gestion des eaux pluviales sera réalisée au travers de bassins de rétention avant rejet dans le réseau communal.

Chaudière gaz à condensation individuelle pour la production de chauffage et d'ECS pour les T3/T4/T5 et radiateurs électriques et ballon thermodynamique pour l'ECS+ installation photovoltaïque en toiture du bâtiment D (solution pressentie)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis de construire
- Déclaration loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de logements démolis	64 logements
Nombre de logements créés/réhabilités	259 logements
Surface de plancher totale	15 488 m ²
Nombre de places de stationnement après réalisation du projet	391 places
Superficie des terrains à aménager	12 511 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 160 Voie : Avenue Anatole France

Lieu-dit :

Localité : La Valette-du-Var

Code postal : 8 3 1 6 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 ° 9 7 , 9 2 " 5 Lat. : 4 3 ° 1 3 , 6 6 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Non concerné.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU La Valette-du-Var - Zone UBd : secteurs correspondant aux ensembles de grandes opérations de l'après-guerre caractérisées par les volumes et formes de l'urbanisme et architecture des années 50-70

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Avant --> Après :

Ecole Anatole France --> rénovation et extension en résidence Séniors avec services

Annexes école Anatole --> une rénovation en bureaux et démolition

Résidence séniors, logement associatifs, habitations et une maison individuelle --> démolition pour construction de bâtiments destinés aux logements

L'enseignement de l'école sera transféré au au sein de l'espace pédagogique Jean-d'Ormesson en centre-ville.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 500 mètres au nord-ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF terrestre de Type II "MONT FARON" - ID.930012491. Cette ZNIEFF est connectée au site par la présence de patchs boisés pouvant faire office de couloirs de déplacement. Certaines espèces, peu sensible à l'urbanisation peuvent être susceptibles de se retrouver au sein de la zone .
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Valette-du-Var n'est pas située en zone de montagne ou soumise à la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone soumise à arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) la plus proche est située à environ 4 km à l'ouest de la zone de projet. Il s'agit de la Carrière Hourdan.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune La Valette-du-Var n'est pas classée Loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au droit d'une réserve naturelle régionale ou nationale, d'une zone de conservation halieutique, parc naturel régional ou d'un parc national (et de son aire d'adhésion).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des routes départementales du Var a été approuvé par délibération en date du 4 mars 2019. La Valette-du-Var est concernée par 4 routes départementales du PPBE : RD46, 86, 97 et 98. La RD97 se situe à environ 580 mètres au sud-ouest de la zone de projet, tandis que la RD 46 se situe à plus de 900 mètres au nord-est de la zone de projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du périmètre de protection des 500 m du monument historique "Eglise paroissiale Saint-Jean-Porte-Latine" Absence de site patrimonial remarquable ou de site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et de sa zone tampon à proximité du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie des zones humides en Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, le projet n'est pas situé au droit ou à proximité d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. D'après le pré-diagnostic écologique réalisé par EVINERUDE (Annexe 9), aucune zone humide n'a été contactée sur le site d'étude (critère floristique et pédologique).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR Mouvement de terrain sur la commune. Aucun mouvement de terrain recensé dans un rayon d' 1km autour du site (Géorisques). - PPR Industriel lié au site militaire de Tourris (zone de projet en dehors du périmètre du PPR)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Mouvement de terrain approuvé le 10/01/1989 PPR technologique du site militaire de Tourris approuvé le 06/03/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non localisé au droit d'un site ou sur des sols pollués d'après Géorisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non situé au droit d'une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de captages ou périmètre de protection au droit du site. Le plus proche se situe sur la commune de La Garde, à 3,8 km au nord-est du site, il s'agit d'un captage d'adduction collective publique (code PSV : 0830000000438).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 1,5 km à l'ouest de la zone de projet. Il s'agit du Vallon des Hirondelles à Toulon (n°93183021).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité nord du site recoupe le périmètre du site Natura 2000 "Mont Caume - mont Faron - forêt domaniale des Morières" (FR9301608), Directive Habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 500 mètres à l'ouest du site. Il s'agit du site "Le Mont Faron" (Code 93C83045). A environ 1 km au nord-ouest se trouve un autre site classé : "Massif du Coudon" (Code 93C83053).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins en eau des futurs usagers, le projet engendrera des prélèvements d'eau dans le réseau communal. Terrain déjà occupé par une école, une crèche, un bâtiment associatif, trois habitations et résidence seniors
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des relevés piézométriques ont été réalisés sur le site, sur deux piézomètres (PZ1 et PZ2). Ces relevés ont montré une profondeur d'eau de 6,3 m et 6,85 m pour le PZ1 (respectivement le 31/05/23 et 26/07/23) et 8,7 m et 8,9 m pour le PZ2 (respectivement le 31/05/23 et 26/07/23). L'étude hydrogéologique (Annexe 10) montre que dans la majorité des cas, les fonds de fouille seront situés à une cote supérieure aux cotes piézométriques calculées et que seul un évènement retour 5ans nécessiterait un pompage en phase travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux en raison des travaux de démolition et de création de deux niveaux de sous-sol. Les matériaux excédentaires seront évacués en filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires à la créations des nouveaux bâtiments seront importés sur le site pour le besoin des travaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terres végétales pour espaces verts, matériaux couche de forme, enrobé, gravier, fondation béton bâtiments

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau communal pour l'alimentation en eau potable et au réseau communal pour les eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le pré-diagnostic écologique réalisé par EVINERUDE (Annexe 9), très peu d'enjeux aussi bien pour la faune que pour la flore ont été identifiés lors des inventaires sur site. De par son caractère anthropisé et son isolement avec les milieux naturels alentours, la présence d'espèces à enjeux est considérée comme très peu probable. Le site est également exclu de toutes continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur le site Natura 2000 ZSC FR9301608 "Mont Caume - mont Faron - forêt domaniale des Morières". La zone de projet intercepte en partie cette zone Natura 2000. Il est donc possible que certaines espèces, présentent sur ce zonage, se retrouvent sur la zone d'étude. Cette ZSC est donc connectée avec le site bien que les habitats de celui-ci soient urbanisés.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Le projet s'inscrit dans un quartier urbanisé et sur un terrain présentant déjà des constructions.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque industriel sur la commune de la Valette-du-Var concerne le site militaire de Tourris, zone pyrotechnique de stockage de munitions et zone d'essais pyrotechnique. Le projet est en dehors du périmètre soumis à ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'enquête documentaire réalisée dans le cadre des investigations géotechniques (ERG Géotechnique), le site est - exempt de risque de mouvement de terrain, - situé en dehors de zone inondable, - soumis à un aléa faible de retrait et gonflement des argiles, - situé sur une entité hydrogéologique imperméable à l'affleurement, - en zone de sismicité faible
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins de chantiers généreront du trafic supplémentaire pour l'approvisionnement des matériaux sur le site. En phase fonctionnement et d'après l'étude de trafic (annexe 12), le projet générera une légère augmentation de la charge de trafic, plus marquée sur l'avenue Anatole France. Le projet ne génère pas de changement sur les carrefours Terres Rouges / F. Fabié et av. de la 9e DIC, av. Fabié et place Jean Jaurès.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des nuisances sonores ponctuelles et localisées dans l'environnement proche. Tous les moyens seront mis pour réduire ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un environnement urbanisé et entouré d'axes routiers. Bât projetés avec isolation acoustiques (cf annexe 14)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas de nature à générer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourraient être occasionnées lors des travaux de démolition et de construction.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses engendrées par l'éclairage des logements et espaces extérieurs
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'avenue Anatole, l'avenue François Fabié et le Chemin de Terre Rouge disposent d'éclairages publics.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets liquides liés aux eaux usées des logements.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le programme sera raccordé au réseau d'assainissement communal de La Valette--du-Var.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas la production d'effluents. Le projet d'aménagement prévoit de rejeter l'intégralité des eaux pluviales dans le réseau pluvial existant situé au Nord Est de l'allée Julie Agniel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition généreront des déchets du BTP et amiantés, qui seront transférés en filière agréée. En phase de fonctionnement, les déchets seront de type ordures ménagères issus des logements.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du périmètre de protection du monument historique "Eglise paroissiale Saint-Jean-Porte-Latine". Celui-ci n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager puisqu'il s'insère dans un milieu urbanisé. Le maître d'ouvrage porte une attention particulière à l'intégration paysagère du projet dans l'environnement urbain du quartier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est d'ores et déjà urbanisé et habité. L'usage de l'école sera transformé à destination des personnes âgées mais l'usage des sols restera urbain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour information, un autre projet de construction est présent sur la commune de La Valette-du-Var. Il s'agit d'une projet de construction de résidences étudiantes, porté également par la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM), qui a fait l'objet d'un arrêté (n°AE-F09323P0023) du 27/02/2023 dispensant le projet d'évaluation environnementale. Celui-ci se situe à environ 2,7 km à l'est du projet.

Notons qu'un projet de reconstruction et de réhabilitation de six écoles sur onze de la commune de La Valette du Var est en cours.

De part leurs éloignements, ces projets n'engendrent pas d'effets cumulés entre eux

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude faune-flore:

- Démarrage des travaux en période de moindre sensibilité écologiques
- Evitement de la plupart des arbres gîtes potentiels aux chiroptères et protection de ces derniers en phase travaux
- Mise en place d'une végétation indigène sur site
- Un suivi en phase chantier et en exploitation

Etude gestion EP: bassin de rétention des eaux pluviales

Etude hydrogéologique: Dans la majorité des cas, les fonds de fouille seront situés à une cote supérieure aux cotes piézométriques calculées

Etude Air-santé: effets du projet sur la santé peuvent être considérés comme non préoccupants

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En conclusion, le projet n'engendrera pas d'incidences notables sur l'environnement étant donné la mise en œuvre de mesures suivantes de réduction et d'accompagnement :

En phase travaux :

- E : Travaux préférentiellement en période d'étiage afin de limiter les venues d'eau en fond de fouille.
- E: Travaux suspendus en cas de vents violents afin d'éviter l'envol des poussières
- E: Infrastructures dimensionnées pour assurer la transparence hydraulique du projet et limiter les infiltrations dans l'ouvrage (deux solutions : protection active ou passive)
- E : Conservation de la majorité des arbres et arbustes présents sur le site.
- E: Maintient des habitats favorables aux chiroptères.
- R: Réalisation des travaux lourds en période de moindre sensibilité pour la faune
- R: Défavorabilisation des éléments favorables aux chiroptères (bâtiments) avant démolition
- R: Évacuation des déchets de chantier dans des filières agréées

En phase d'exploitation :

- E : Éviter l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts ;
- R: Mettre en place des nichoirs pour les chiroptères
- R: Intégration architecturale et paysager des bâtiments projetés avec une volonté forte de végétalisation
- R: Création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux de ruissellement
- R: Raccordement des eaux usées domestiques au réseau communal
- R: Insertion d'espaces de verdure avec principalement des plantations d'essences local
- R : Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (réaménagement en milieu urbain) et de l'absence d'incidences notables décrites dans le présent cas par cas, l'exploitant considère que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

En effet, le Maître d'ouvrage prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter et réduire les potentielles incidences identifiées dans le cadre des études spécifiques afin de limiter toute incidence résiduelle sur l'ensemble des milieux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Notice hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Prédiagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Étude hydrogéologique	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Insertions paysagères Annexe 12 - Étude de trafic	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 13 - Étude Air et santé Annexe 14: Etude bruit	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CHABAUD

Prénom Laurent

Qualité du signataire Directeur Général

À La Valette-du-Var

Fait le 05/06/2024

vb
SPL Méditerranée
Immeuble Médival - Entrée B
185, Place Général de Gaulle
83160 LA VALETTE DU VAR
Tél. : 04 94 14 10 03 - Fax : 04 94 14 10 01
Capital de 900 000 € - RCS 523 239 309

Signature du (des) demandeur(s)